

## «Cette décision nous rajoute des difficultés» : des commerçants exaspérés par le couvre-feu à 18h

Certains commerçants réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires entre 18h et 20h. Pour eux, ce couvre-feu avancé est un nouveau coup dur.

Par **Guillaume Poingt**

Publié il y a 3 heures,

Mis à jour il y a 2 heures

Une manifestation de commerçants, le 29 octobre 2020, à Castres (Tarn). *LIONEL BONAVENTURE / AFP*

Le couvre-feu prend effet ce samedi 2 janvier à 18h dans 15 départements : Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Doubs, Ardennes, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges, Territoire de Belfort, Moselle, Nièvre et Saône-et-Loire.

Sur le terrain, cette décision est très mal accueillie par les commerçants. Marie de Metz Noblat, 57 ans, est gérante de l'épicerie du Goût, spécialisée dans les produits lorrains et située dans le centre de Nancy.

La commerçante voit ce couvre-feu avancé à 18h comme «*la décision de trop*», «*la goutte d'eau*» qui fait déborder un vase déjà bien plein. «*Comment voulez-vous que je sois heureuse d'une telle décision ?*», interroge-t-elle. Pour elle, qui réalise environ 30% de son chiffre d'affaires entre 18h et 20h, c'est un coup dur de plus. «*Je suis atterrée. On laisse des gens s'entasser dans les hypermarchés ou dans une rave party et moi on m'empêche de travailler*», poursuit-elle.

Déjà privé des touristes et de la clientèle d'affaires,

Cet article est réservé aux abonnés.